

Indicateur : Quantité de déchets par habitant par année

Enjeu Matières résiduelles

Définition	Quantité totale de déchets (matières résiduelles éliminées) par habitant par année. Les matières résiduelles considérées incluent celles du secteur résidentiel, du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Elles n'incluent pas les boues et les résidus d'écocentres, de compostage et de tri.
Unité	Kilogrammes par habitant par an (kg/hab/an).
Formule	(Quantité totale de matières éliminées des secteurs résidentiels, ICI et de la CRD en tonnes * 1000) / Population.
Cible ou norme	<p>Dans son plan de gestion des matières résiduelles, chaque MRC/Ville-MRC se fixe un objectif de quantité de déchets par habitant par année.</p> <p>Pour 2016-2020, cet objectif était de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - < 400 kg/hab/an pour la MRC des Chenaux - < 575 kg/hab/an pour la MRC de Maskinongé - < 475 kg/hab/an pour la MRC de Mékinac - < 700 kg/hab/an pour l'Agglomération de La Tuque - < 450 kg/hab/an pour la Ville de Shawinigan - < 525 kg/hab/an pour la Ville de Trois-Rivières

Notes	Il peut y avoir des incertitudes quant à l'assignation des quantités de déchets à chaque secteur (c.-à-d. résidentiel, ICI et CRD).
Sources des données	MELCC, 2020. Données d'élimination des matières résiduelles au Québec par municipalité. https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm